

Témoignage de Cassandra : l'audience devant la Chambre disciplinaire régionale PACA - Corse le 20/12/2019

Alors que les intempéries s'abattent sur tout le sud est, j'arrive au Conseil Régional avec ma mère et mes sœurs. Nous sommes trempées et frigorifiées. On m'indique que mon avocat est déjà arrivé et que nous pouvons descendre le rejoindre dans une salle d'attente. Dans cette petite pièce il y a quelques chaises où attendent des patients avec leurs avocats ainsi que les médecins avec les leurs. Tout le monde est réuni dans la même salle. Le Dr X n'est à mon grand soulagement pas encore sur place. Son avocat (enfin le remplaçant de son avocat) arrive avant lui, je le devine car il s'adresse au mien en lui demandant si son client (qu'il n'a jamais rencontré) est là. Mon avocat nous accueille mais il nous est impossible de nous entretenir à l'écart. Nous sommes dans le bruit et l'agitation d'un client qui parle avec véhémence à son avocate de sa propre affaire. Nous avons le droit à tous les détails. C'est pénible. Impossible de trouver un peu de calme dans ce brouhaha.

Il y a a priori un ordre de passage des affaires, mais celui-ci ne sera pas respecté. Je ne sais donc pas à quelle heure je vais passer. Difficile de se préparer dans ces conditions.

Je redoute l'arrivée du Dr X. Dès que j'aperçois quelqu'un qui descend l'escalier mon cœur s'emballer, ma respiration s'arrête. C'est très dur de savoir que je vais devoir attendre le début de l'audience dans la même pièce que lui et pour un temps indéterminé.

Le voilà qui arrive, la seule chaise encore disponible est juste en face de nos chaises. Il s'assoit. Je l'aperçois qui se lève, plusieurs fois pour discuter de certains éléments de son dossier avec son avocat. Le temps est long... trop long d'autant qu'il y a du retard. Heureusement ma famille se trouve à mes côtés, ce qui m'aide énormément.

Mon avocat nous prévient qu'il nous est formellement interdit de nous asseoir dans la salle d'audience tant que le président ne nous aura pas invité à le faire. Il nous conseille de respecter impérativement cette règle au risque de devoir subir des réprimandes.

C'est enfin notre tour, nous sommes appelés et avant de pénétrer dans la salle la dame qui nous accueille nous donne la même consigne que mon avocat : interdit de s'asseoir. Cette ambiance inquisitoriale me fait froid dans le dos. J'avais espéré un accueil un peu plus chaleureux.

On nous indique nos places dès notre entrée dans la salle. Nous faisons face aux conseillers déjà assis et nos avocats se trouvent entre nous. Ma famille se place sur des chaises assez loin derrière moi.

Personne ne se présente (ce qui me surprend), je ne connais donc pas les noms ni les fonctions des conseillers ordinaires qui vont me questionner et juger mon affaire. Y a-t-il au moins un psychiatre parmi eux ? Ou peut-être un médecin formé en psycho-traumatologie ou en victimologie ? Pas la moindre idée. Où trouver un semblant de soutien, de réconfort parmi toutes ces personnes qui vous dévisagent ?

Le président pose le cadre : il a demandé le huis-clos et n'ira pas dans les détails pour "préserver notre intimité". A l'entendre on se croirait aux affaires conjugales. Indécent pour une telle affaire !

Ensuite il s'adresse aux avocats en leur rappelant qu'ils ne sont pas dans un tribunal ; il leur est donc demandé de ne pas plaider. Je reste interloquée : mais à quoi servent nos avocats alors ?

Le président précise que leur jugement se basera sur les écrits des mémoires qu'ils connaissent nous précise-t-il sur le bout des doigts. Le président insiste sur le fait qu'il a des questions auxquelles il souhaite expressément que je réponde.

Puis la rapporteuse fait un résumé des mémoires : un résumé très mal fait, incomplet, à mon désavantage, mais il m'est interdit de l'interrompre pour rectifier ses erreurs.

La parole est à nous, mon avocat demande à ce que je parle en premier. J'ai décidé de lire la lettre que j'avais écrite à ma famille alors que j'étais en pleine crise suicidaire. Mes émotions remontent, je pleure entre deux lignes, d'autant que je sais que mes sœurs et ma mère se trouvent dans la pièce et qu'elles vont découvrir l'ampleur de mon désespoir. J'imagine alors leur peine.

Aucune réaction en face, aucune question sur les conséquences de la transgression du Dr X sur ma vie. Pourtant elles furent nombreuses et graves.

C'est au tour de mon avocat de prendre la parole. Il tente vainement de faire comprendre aux conseillers la complexité de l'affaire.

Il évoque le mécanisme de transfert qui intervient au décours d'une thérapie et met en avant la responsabilité du Dr X ainsi que les circonstances aggravantes du fait de sa profession de psychiatre. Il est immédiatement arrêté par le président qui précise qu'il est inutile de leur rappeler ces éléments car ils connaissent très bien leur métier.

Mon avocat aborde la transformation de la relation thérapeutique, l'emprise, la difficulté de s'en extraire et rappelle les conséquences dramatiques sur ma vie (psycho-traumatisme, dépression...) mais il est sans arrêt interrompu par le président qui montre un certain agacement. Il nous rappelle qu'ils connaissent très bien le dossier, donc pas besoin de s'étendre sur les faits.

Le président nous répète que ce qui l'intéresse ce sont les questions qu'il a à poser, en particulier à moi.

La rapporteuse commence : sa question (qui m'est adressée) mérite qu'on s'y intéresse tant elle est hors propos voire déplacée. Dans mes mémoires j'ai fourni des extraits de mon journal de bord. Elle souhaite et demande que je termine la dernière phrase de mon extrait ! Je racontais alors mon attente dans le cabinet avant la première consultation. J'écrivais que j'avais entendu le médecin m'appeler en consultation sans l'avoir vu. Ma phrase se terminait de la façon suivante : « bizarre je n'ai pas vu son... »

Le fait que je n'ai pas fourni la fin de cette phrase a particulièrement interpellé la rapporteuse. Pourquoi ? Que s'est-elle imaginée ? A quoi a-t-elle pensé ? Elle n'en dira rien, laissant planer un doute quant à mes intentions et mes centres d'intérêt.

Fort heureusement je me souvenais très bien de cette phrase qui se terminait par "visage". J'avais écrit : « je n'ai pas vu son visage ». Quel était l'intérêt de sa question ? Je lui ai précisé que si elle le désirait et qu'elle avait du temps je pouvais lui fournir les 200 pages de mon journal.

Puis le président m'a demandé de lui indiquer les dates de ma thérapie. Il n'y a que cela qui l'intéressait. Je lui ai répondu qu'elle s'était achevée le jour où le Dr X m'avait demandé de m'asseoir sur ses genoux à son cabinet et m'avait embrassée.

Le Dr X à quant à lui été très hésitant dans ses réponses, il a fourni trois dates différentes. Il s'est contredit souvent et a montré qu'il avait menti dans ses mémoires. Mais personne ne s'est vraiment attardé sur le sujet.

Un seul médecin qui avait semble-t-il quelque peu saisi la gravité et la complexité de l'affaire a posé une question pertinente au Dr X permettant de mettre en exergue ses contradictions.

J'ai été claire dans toutes les réponses apportées, aucune hésitation pour ma part mais cela n'a pas changé la donne. J'ai ressenti une hostilité marquée de la part de la rapporteuse, et du président qui se targuait de connaître le dossier par cœur bien qu'il m'ait posé une question qui montrait qu'il n'en était rien : alors que je lui disais que j'avais une attestation de suivi du Dr X et un post-it avec mon rdv noté par le Dr X, qui prouvaient les dates de ma thérapie, il m'a demandé si j'avais fourni ces pièces ! Je lui ai répondu qu'elles se trouvaient dans deux de mes mémoires. Mais quelle déception de me rendre compte de leur incompétence !

A aucun moment ils n'ont eu d'intérêt pour moi, en tant que sujet, en tant que patiente ou en tant que victime.

Les expressions utilisées maladroitement par le président tels que « couple » m'ont été insupportables. Nous n'étions pas un couple. J'étais un objet sexuel à disposition du Dr X.

Pas de question au médecin sur d'éventuels remords qu'il aurait à exprimer, seule chose que j'aurais souhaité entendre lors de cette audience.

Je suis ressortie de la séance extrêmement déçue avec l'impression que quoique je fasse je ne serai jamais entendue.

Plus que d'une sanction écrite contre le médecin, ce dont j'ai besoin depuis le début de la procédure à l'ordre et que je n'ai trouvé ni au Conseil départemental ni au Conseil régional, c'est de l'authenticité, de la considération et de l'empathie à mon égard ainsi que la reconnaissance verbale du manquement déontologique du Dr X.